

NOTICE DESCRIPTIVE (Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

RESIDENCE L'ECLAT

**CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS COLLECTIFS
BATIMENT A**

**Rue des Abbés Tanguy
29930 Pont Aven**

Version du 05/06/2026

Sommaire

PRESENTATION DU PROGRAMME	4
NOTE GENERALE	4
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1 INFRASTRUCTURE	5
1.2 MURS ET OSSATURE	5
1.3 PLANCHERS	6
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5 ESCALIERS	6
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	6
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	7
1.8 TOITURES	7
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	8
2.1 SOLS ET PLINTHES	8
2.2 REVETEMENTS MURAUX	8
2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)	8
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	8
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE	9
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	9
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	10
2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES	10
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	11
3 ANNEXES PRIVATIVES	14
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	14
3.2 PARKINGS EN SOUS-SOL	15
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	15
3.4 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	15
3.5 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES	16
3.6 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	16
3.7 CAGES D'ESCALIERS	16
3.8 LOCAUX COMMUNS	17
3.9 LOCAUX TECHNIQUES	17
4 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	17
4.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	17
4.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	18
4.3 TELECOMMUNICATIONS	18

4.4	ALIMENTATION EN EAU	18
4.5	ALIMENTATION EN GAZ	18
4.6	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	18
5	<i>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS</i>	19
5.1	VOIRIES ET PARKING	19
5.2	CIRCULATION DES PIETONS	19
5.3	ESPACES VERTS COMMUNS	19
5.4	RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	19
5.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	19
5.6	CLOTURES	20
5.7	RESEAUX DIVERS	20

PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente notice concerne la réalisation d'un programme de **36 logements** dénommé « **L'ECLAT** » et situé rue des Abbés Tanguy à Pont-Aven.

Le projet comprend 3 bâtiments totalisant 32 logements collectifs et 4 maisons.

La présente notice concerne uniquement les 11 logements du bâtiment A.

NEXITY GFI s'est engagé sur cette opération à respecter la performance thermique **RE 2020 – seuils 2025**.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble ainsi que les prestations proposées sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment
- Aux règles de construction et de sécurité
- A la réglementation acoustique
- A la réglementation thermique
- A la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées

La conformité technique de la construction sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Le choix des teintes, coloris et finition des revêtements intérieurs des logements sera réalisé par le Promoteur.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

En rigole, en puits ou en trou ; terre régalée sur place, excédent évacué à la décharge publique (adaptation selon étude géotechnique).

1.1.2 FONDATIONS

En béton armé, section et ferrailage selon étude structure et géotechnique.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

Sans objet.

1.2.2 MURS DE FACADES

En aggloméré de béton creux ou brique terre cuite. Linteaux, chaînage, appui et seuil en béton armé. Ravalement extérieur type mono couche projetée, finition grattée suivant directives de la commune. Doublage intérieur constitué d'un isolant thermique et d'une plaque de plâtre (épaisseur suivant calcul de l'étude thermique).

1.2.3 MURS PIGNONS

En aggloméré de béton creux ou brique terre cuite. Linteaux, chaînage, appui et seuil en béton armé. Ravalement extérieur type mono couche projetée, finition grattée suivant directives de la commune.

Doublage intérieur constitué d'un isolant thermique et d'une plaque de plâtre (épaisseur suivant calcul de l'étude thermique).

1.2.4 MURS MITOYENS

En aggloméré de béton creux ou brique terre cuite. Linteaux, chaînage, appui et seuil en béton armé. Ravalement extérieur type mono couche projetée, finition grattée suivant directives de la commune.

Doublage intérieur constitué d'un isolant thermique et d'une plaque de plâtre (épaisseur suivant calcul de l'étude thermique).

1.2.5 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Entre locaux privatifs contigus :

Selon étude béton, voile béton de 0,18m d'épaisseur avec armature, ou cloison acoustique de type SAD en placoplâtre

Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs ; halls et locaux divers) :

Selon étude béton, voile béton de 0,18m d'épaisseur avec armature. Doublage intérieur constitué d'un isolant thermique et d'une plaque de plâtre (épaisseur suivant calcul de l'étude thermique et acoustique) ou cloison acoustique de type SAD en placoplâtre

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS HAUT DU SOUS SOL

Sans objet.

1.3.2 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Dalle pleine ou prédalles en béton armé épaisseur selon étude BA

1.3.3 PLANCHERS SOUS TERRASSE

Dito 1.3.2 + isolation selon localisation et étude thermique.

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON-CHAUFFES OU OUVERTS

Dito 1.3.2 + isolation selon localisation et étude thermique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution seront de type alvéolaire d'épaisseur 50 mm avec parement plaque de plâtre.

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Les cloisons de distribution seront de même nature que celles posées entre les pièces principales.
Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

1.5 ESCALIERS

En béton armé selon étude béton

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Ventilation collective, conduit métallique. Extraction mécanique contrôlée par entrée d'air frais dans les pièces principales et extraction d'air vicié dans les pièces de service.
Extracteur situé en combles.

1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS

Suivant réglementation en vigueur

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

En PVC couleur suivant les prescriptions de la commune. Diamètre suivant débit à évacuer.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

En PVC, Diamètre selon débit à évacuer, situé en gaine technique

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

En PVC, Série assainissement, diamètre selon débits à évacuer.

1.7.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Raccordement sur réseaux primaires, selon instruction des concessionnaires. Traitement des eaux pluviales à la parcelle si imposition de l'aménageur et des services municipaux.

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Charpente en fermettes industrialisées ou traditionnelles selon étude en bois de sapin trempé.

Couverture en ardoise suivant prescriptions de la commune.

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Etanchéité avec isolation. Auto protégée pour les zones non accessibles et protection par dalles gravillonnées sur plots ou espaces verts pour les parties accessibles.

1.8.3 DIVERS

Lanterneau de désenfumage à l'aplomb de l'escalier.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DE L'ENSEMBLE DES PIECES

Les sols seront revêtus d'un sol PVC U2SP3, de marque **GERFLOR** ou équivalent. Coloris au choix du promoteur. Les plinthes seront en bois de couleur blanche.

2.1.2 SOLS DES BALCONS ET LOGGIAS

Dalle béton finition talochée. Revêtement type platelage bois en pin traité classe IV ou dalles sur plot, si nécessité réglementaire.

2.2 REVETEMENTS MURAUX

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Dans les salles d'eau, il sera posé une faïence de format **25*50cm** de marque **NEWKER** ou équivalent.

Surface prévisionnelle par logement :

Toute hauteur en périphérie de la baignoire ou du bac à douche.

Habillage des baignoires réalisé par panneau type WEDI revêtu de faïence.

2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)

2.3.1 PLAFOND DES PIECES INTERIEURES

La finition est décrite au chapitre 2.8.2.3.

2.3.2 PLAFOND DES LOGGIAS

Deux couches de peinture.

2.3.3 SOUS-FACE DES BALCONS

Deux couches de peinture.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en PVC blanc, Classement AEV suivant réglementation, avec ou sans partie fixe, nombre de vantaux selon plans. Elles seront équipées de double vitrage isolant assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires. Dimensions et nombres selon plans.

Toutes les fenêtres et portes-fenêtres seront de type ouvrant à la française. Certaines fenêtres pourront être fixes pour des raisons techniques.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICES

Idem que pour les pièces principales. Le vitrage des salles de bains et salles d'eau sera translucide.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les baies des pièces principales (séjour, chambres) seront équipées de volets roulants à lames PVC.

Les volets roulants seront équipés de moteur électrique filaire.

Les volets roulants des appartements situés au rez-de-chaussée seront munis d'un dispositif anti-soulèvement.

2.5.2 CHASSIS DE TOIT

Les châssis de toit seront équipés de store d'occultation intérieur.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront métalliques.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront isoplanes, finition laquée blanche, âme alvéolaire et à recouvrement, modèle laqué. Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles de marque **BRICARD** ou équivalent.

- Bec de cane à condamnation pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau
- Bec de cane avec clé pour les chambres
- Bec de cane simple pour les autres pièces
- Butées de portes.

2.6.3 PORTES PALIERES

Les portes palières seront iso-phoniques, marque **MALERBA** ou équivalent, avec pions anti-dégondages et seuil suisse. Dimensions suivant plans.

Elles seront équipées d'une serrure de sûreté 3 points, d'un cylindre, avec 3 clés sur organigramme par logement, d'une double béquille ainsi que d'une butée de porte.

2.6.4 PORTES DE PLACARDS (SUIVANT PLANS)

Si placard il y a, ils seront équipés d'une façade constituée de panneaux coulissants en mélaminé d'épaisseur 10mm, profil acier laqué, de marque **SOGAL** ou équivalent.

Il sera prévu un ouvrant pivotant si la largeur est inférieure à 1,00 m.

2.6.5 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Le type et la finition des portes de locaux de rangement seront identiques aux portes intérieures. Nombre et dimensions selon plans.

2.6.6 ESCALIERS DES DUPLEX (Selon plans)

Sans objet.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Les garde-corps et barres d'appui sont en aluminium ou acier thermolaqué.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Sans objet.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Deux couches de peinture brillante.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Deux couches de peinture brillante.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Deux couches de peinture brillante.

2.8.1.4 Sur surfaces non enduites ou non revêtues

Sous face balcon béton brut.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur menuiseries

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition brillante (hors portes intérieures laquées et portes de placards).

2.8.2.2 Sur murs

Il sera appliqué sur les murs deux couches de peinture blanche finition satinée ou mate, finition B.

2.8.2.3 Sur plafonds

Il sera appliqué sur les plafonds deux couches de peinture blanche finition satinée ou mate, finition B.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries apparentes

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée ou mate.

2.8.3 PAPIERS PEINTS

Sans Objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Ce meuble étant souvent démonté et jeté lors de la livraison du logement, ce choix a pour objectif de limiter le gaspillage. Toutefois sur simple demande écrite sera installé un meuble-évier blanc avec cuve, égouttoir et mitigeur.

Les alimentations en eau froide / eau chaude et les attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente. L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer dans les règles de l'art une cuisine équipée d'un évier, de la robinetterie et d'une crédence pour être en conformité avec les certifications de l'opération et avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

Une cuisine équipée pourra être installée en option, elle comprendra un ensemble meublé de linéaire 180cm comprenant :

- Evier en résine 1 cuve et égouttoir.
- Meuble sous évier avec niche LV et emplacement four.
- Plaque vitrocéramique 4 feux.
- Meuble haut avec hotte aspirante.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution en PER.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude des appartements sera assurée par un ballon thermodynamique sur air extérieur, modèle suivant étude thermique, positionné suivant plans dans un placard ou dans un cellier.

2.9.2.4 Évacuations

Suivant réglementation municipale.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Une double alimentation et une double évacuation seront prévues dans les cuisines pour le lave-linge et le lave-vaisselle. L'alimentation et l'évacuation du lave-linge pourront éventuellement être prévues en salle de bains ou en salle d'eau, suivant plans.

Il sera prévu un seul branchement pour le lave-linge dans les logements de type T1.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Les salles d'eau des logements seront équipées (suivant plans) :

- D'un receveur de douche, modèle céramique de marque **ROCA** ou équivalent.
- D'un meuble-vasque 70cm, de marque **NEOVA** ou équivalent avec vasque miroir et éclairage LED en applique.
- D'une paroi douche avec porte de largeur 90cm et d'un fixe de 30cm de chez **NOVELLINI** ou équivalent.

Les toilettes seront équipées d'un ensemble WC de marque **ROCA** ou équivalent, composé d'une cuvette avec jeu de fixations au sol, d'un réservoir équipé d'un mécanisme 3/6 litres et d'un abattant PVC.

2.9.2.8 Robinetterie

Les meubles-vasques des salles de bains et des salles d'eau seront équipées d'un mitigeur à cartouche céramique, de marque **ROCA** ou équivalent.

La robinetterie équipant les douches et baignoires sera de type mitigeur à cartouche céramique, de marque **ROCA** ou équivalent.

Les salles de bains et les salles d'eau seront équipées d'un ensemble de douche de marque **ROCA** ou équivalent comprenant une douchette avec un flexible inox et une barre de douche.

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type de l'installation

Les appareillages seront conformes à la norme NFC 15-100 et au Code de la Construction et de l'Habitation, de marque **SCHNEIDER ELECTRIC** ou équivalent.

Le tableau électrique sera composé d'un tableau de protection de marque **HAGER** ou équivalent et d'un tableau de communication.

Tableau récapitulatif conforme NC C 15-100 :

Pièces ou fonctions	Point d'éclairage	Prise 16A non spécialisée (banalisées)	Circuits spécialisé Prise 32A	Prises de communication
Séjour	1 dispositif de connexion de lumière (DCL)	Surface $\leq 20 \text{ m}^2$: 5 prises 16A au minimum 20 $\text{m}^2 <$ Surface $\leq 24 \text{ m}^2$: 6 prises 16A au minimum 24 $\text{m}^2 <$ Surface $\leq 28 \text{ m}^2$: 7 prises 16A au minimum	/	2 prises RJ45
Chambre(s)	1 dispositif de connexion de lumière (DCL)	3 prises 16A	/	1 prise RJ45
Cuisine	1 dispositif de connexion de lumière (DCL) 1 applique lumineuse au-dessus de l'évier	Base : 6 prises 16A dont 4 au-dessus du plan de travail et dont une pour la hotte Si surface $\leq 4 \text{ m}^2$: 3 prises 16A	1 boîte de connexion ou prise (cuisinière ou plaque de cuisson)	/
Circulation "fermées"	1 dispositif de connexion de lumière (DCL)	1 prise 16A	/	/
WC	1 dispositif de connexion de lumière (DCL)	1 prise 16A à proximité immédiate de la commande d'éclairage	/	/
Lave-linge, frigidaire et four	/	1 prise 16A	/	/
Salle de bain, salle d'eau	1 dispositif de connexion de lumière (DCL) 1 applique lumineuse au-dessus du lavabo	1 prise 16A	/	/

2.9.3.2 Puissance à desservir

Appareillage de marque Schneider, série Odace ou similaire, suivant les préconisations norme C15-100.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Chaque pièce sera équipée d'une ampoule basse consommation type LED.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sans objet.

2.9.3.5 Détection incendie

Fourniture et pose d'un détecteur de fumée à piles au lithium.

2.9.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage direct par radiateur électrique.

2.9.4.2 Température garantie des pièces

Séjour : 20°C. SDB : 22°C.

Chambres - cuisine - entrée : 18°C.

WC et rangements : non chauffés.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage du séjour, des chambres et de la cuisine sera assuré par des panneaux rayonnants électriques, de marque **NEOMITIS** ou équivalent.

Les SDB et SDE seront équipées de sèche-serviettes électrique, de marque **NEOMITIS** ou équivalent.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Ventilation de type mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable avec bouches d'extraction en cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC de marque **ATLANTIC** ou équivalent.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Par grilles d'aération normalisées, incorporées dans traverses hautes des menuiseries PVC ou coffres de volets roulants des pièces principales de marque **ATLANTIC** ou équivalent.

2.9.5 EQUIPEMENTS INTERIEURS DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5.1 Placards (selon plans)

Sans objet

2.9.5.2 Pièces de rangement (selon plans)

Sans objet.

2.9.6 EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Téléphone, internet TV

2 prises RJ45 dans séjour et 1 prise RJ45 dans chaque chambre.

2.9.6.1 Fibre optique

DTIO à l'intérieur du tableau de communication.

2.9.6.2 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Par platine sur rue et par appel sur GSM de marque **URMET** ou équivalent.

2.9.7 Comptage énergétique

Suivant l'article 37 de la RE2020, le comptage des consommations se fera par clé de répartition via le site www.homeboarding.fr

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Sans objet.

3.2 PARKINGS EN SOUS-SOL

Sans objet.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOLS

Enrobés ou coques alvéolaires suivant plans d'exécution.

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Peinture blanche. Aménagés suivant plans d'exécution.

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Numérotation à la peinture blanche.

3.3.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Sans objet

PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

3.4 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

3.4.1 SOLS

Le sol du hall d'entrée sera revêtu de carrelage en grès cérame de marque **NEWKER** ou équivalent.

3.4.2 MURS

Deux couches de peinture.

3.4.3 PLAFONDS

Faux plafond acoustique revêtu de deux couches de peinture.

3.4.4 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Porte en aluminium laqué commandée par système d'interphonie.

3.4.5 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de marque seront posées en applique ou encastrées suivant plans.

3.4.6 TABLEAU D’AFFICHAGE

Un tableau d’affichage sera prévu par hall d’entrée ou intégré dans l’ensemble boîtes aux lettres.

3.4.7 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Appliques commandées sur détecteur de présence

3.5 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D’ETAGES

3.5.1 SOLS

Le sol du rez-de-chaussée sera carrelé de façon identique au hall d’entrée avec plinthes assorties, suivant plans.

Le sol des paliers d’étages sera revêtu d’une moquette, de marque **BALSAN** ou équivalent, avec plinthes bois.

3.5.2 MURS

2 couches de peinture finition B.

3.5.3 PLAFONDS

2 couches de peinture finition B.

3.5.4 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

L’éclairage sera assuré par appliques murales décoratives ou par plafonniers. Les circulations seront équipées d’ampoules basse consommation type LED. L’allumage sera commandé par détecteur de présence.

3.5.5 PORTES

Les portes des circulations communes seront à âme pleine de finition peinte et de degré coupe-feu (EI 30) de marque **MALERBA**, conforme à la réglementation. Elles seront équipées d’un ensemble de béquilles sur plaque (entraxe 195 mm) de marque **BRICARD** modèle Québec Design et d’un ferme porte hydraulique.

Les portes des gaines techniques seront réalisées en médiums, finition par peinture, et conformes aux exigences des concessionnaires.

3.6 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Sans objet.

3.7 CAGES D’ESCALIERS

3.7.1 SOL DES PALIERS

Le sol sera revêtu d’une moquette, de marque **BALSAN** ou équivalent, avec plinthes bois.

3.7.2 MURS

Deux couches de peinture.

3.7.3 PLAFONDS

Deux couches de peinture.

3.7.4 ESCALIERS (marches, contremarches, limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la pailasse)

Le sol sera revêtu d'une moquette, de marque **BALSAN** ou équivalent, avec plinthes bois.

3.7.5 ECLAIRAGE

Les cages d'escaliers seront équipées d'ampoules basse consommation type LED. L'allumage sera commandé par détecteur de présence.

3.8 LOCAUX COMMUNS

3.8.1 LOCAL CYCLES

Local situé dans un local annexe.

- Sol en béton brut.
- Parois en maçonnerie suivant permis de construire.
- Charpente bois et couverture ardoise.
- Ventilation naturelle.
- Porte métallique, cylindre sur organigramme avec bouton moleté côté intérieur et poignée de tirage côté extérieure.

3.9 LOCAUX TECHNIQUES

3.9.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

3.9.2 LOCAL FIBRE

- Porte métallique ou en bois, cylindre européenne avec bouton moleté côté intérieur et poignée de tirage côté extérieure.
- Sol dalle béton brute
- Mur et plafond béton brut.
- Eclairage par hublot étanche sur détecteur de présence.

4 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

4.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Ascenseur(s) électrique(s) sans local machinerie desservant l'ensemble des niveaux de marque **OTIS** ou **ORONA** ou équivalent.

Charge : 630 kg (ou 1000 kg selon trafic).

Vitesse : 1 m/s (ou 1,6 m/s selon trafic).

Manœuvre : collective descente.

Les parois de cabine recevront un revêtement peint, plastifié ou stratifié dans la gamme du constructeur, un miroir et une main courante. Le sol sera revêtu de carrelage identique à celui du palier du RDC. Les portes palières seront peintes aux étages et au RDC.

4.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Production individuelle.

4.3 TELECOMMUNICATIONS

4.3.1 TELEPHONE

Câblage fibre optique de la colonne montante.

4.3.2 ANTENNES TV ET RADIO

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir la Télévision.

4.4 ALIMENTATION EN EAU

4.4.1 COMPTAGES GENERAUX

Compteur général eau froide

4.4.2 SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

Sans objet

4.4.3 COLONNES MONTANTES

Posées à l'intérieur des gaines techniques palières.

4.4.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Piquage par logement, compteur individuel avec robinet d'arrêt.

4.5 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

4.6 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

4.6.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Un comptage pour services généraux

4.6.2 COLONNES MONTANTES

Posées à l'intérieur des gaines techniques palières.

4.6.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteur individuel situé dans le logement.

5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

5.1 VOIRIES ET PARKING

5.1.1 VOIRIES D'ACCES

En enrobé noir.

5.1.2 TROTTOIRS

En enrobé noir ou béton balayé.

5.2 CIRCULATION DES PIETONS

5.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

En enrobé noir ou béton balayé.

5.3 ESPACES VERTS COMMUNS

Plantations d'arbres et d'arbustes suivant plans d'exécution.

Les espaces situés en dehors des voies d'accès aux garages et cheminements piétons seront engazonnés.

5.4 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Dépôt des bacs à ordures ménagères dans les bornes d'apport volontaires prévues à cet effet.

Emplacement selon plan masse.

Collecte par les services de la Ville.

5.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

5.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Par une applique située sur le perron.

5.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Par candélabres suivant prescriptions de la commune et réglementation en vigueur

5.6 CLOTURES

5.6.1 SUR RUE

Traité en paysage ouvert.

5.6.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Suivant indications du PC, clôture par grillage métallique simple torsion plastifiée verte.

5.7 RESEAUX DIVERS

5.7.1 EAU

Branchement depuis le réseau primaire.

5.7.2 GAZ

Sans objet.

5.7.3 ELECTRICITE (poste de transformation extérieur)

Raccordement jusqu'au réseau ENEDIS.

5.7.4 EGOUTS

Cf. §1.7.4.

5.7.5 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Traitement des eaux pluviales à la parcelle suivant prescriptions de l'Agglomération. Réalisation de plaines d'expansion suivant plan masse.

5.7.6 EPURATION DES EAUX

Sans objets.

5.7.7 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement au réseau public.

----- FIN DE LA NOTICE -----

Fait à _____, le _____

LE RESERVANT (signature)

LE RESERVATAIRE (signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)